

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00550
Numéro SIREN : 913 031 894
Nom ou dénomination : A.H INVESTMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001116

A.H INVESTMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 141 500 euros
Siège social : 4 rue Blasset
80000 AMIENS
913 031 894 RCS AMIENS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 17 mai,
A 16 h 00,

Monsieur **Adil HAMME**,
demeurant 4 rue Blasset à AMIENS (80),

Propriétaire de la totalité des 2 141 500 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société **A.H INVESTMENTS**, société à responsabilité limitée au capital de 2 141 500 euros, dont le siège social est situé à AMIENS (80) 4 rue Blasset, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 913 031 894,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur **Adil HAMME**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le reste omis jusqu'à la 4^{ème} décision

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique, après lecture du rapport de la Gérance, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer, sous le régime de l'audit classique :

- Madame Marjorie HUSSON ayant siège à AMIENS (80) 30 avenue d'Allemagne
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

-Monsieur Jacinto VERKLEVEN ayant siège à BEAUVAIS (60), 31 Rue du Docteur Gérard
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Madame **Marjorie HUSSON**

Et

Monsieur **Jacinto VERKLEVEN**

A (ont) fait savoir à l'avance qu'il (s) acceptera(i) le mandat qui viendrait à lui/leur être confié et a (ont) déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Le reste omis jusqu'à la 6^{ème} décision

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*
* * *

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Certifié Conforme

L'Associé Unique
M. Adil HAMME

